

DECRET N°82-334 du 12 octobre 1982

portant nomination du Camarade Commandant  
Aristide Awé BONI en qualité de Directeur  
des Etudes et de la Planification du Minis-  
tère de la Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,  
VU le décret N°82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,  
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du  
Cabinet du Président de la République et la structure des Mi-  
nistères, notamment son article 15,  
VU le décret N°81-390 du 17 Novembre 1981 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense  
Nationale,  
Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de  
la Révolution Populaire du Bénin,  
Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Octobre  
1982,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Camarade Commandant Aristide Awé BONI est nommé  
Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de la  
Défense Nationale.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions  
antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date  
de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué  
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 12 octobre 1982

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Pour le Ministre des Finances  
absent, le Ministre de l'Ensei-  
gnement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique, chargé  
de l'intérim,



Armand MONTEIRO

Ampliations : PR 8 - CC du  
PRPB 4 - ANR 6 - CPC 6 PPC 2  
MDN 6 - MF 2 - Autres Minis-  
tères 20 - CAB-MIL 2 - EMG/FAP  
6 - DSIM 2 - DAFA du MDN 2 -  
SGG 4 - IGE et ses Sections 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1  
DPE-DLC-INSAE 6 - BN-DAN-UNB 6  
FASJEP - DB-DCF-DSDV-Trésor 16  
DI 4 - SPD 2 - Intéressé 1 -  
JORPB 1